

Séance du 07 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N°2010-10-35

OBJET : « Gouvernance du SYVADEC et organisation des commissions ».

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le sept octobre à 11 heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
16	9	9	
Présents :			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Pierre GUIDONI, Jean louis MASSIANI, Dominique FARELLACCI, Jean Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON.			
Absents :			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Gilles GIOVANNANGELI, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANCILY, Antoine GREANI, Ange Pierre VIVONI.			
Secrétaire de séance :		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	
Monsieur Xavier POLI		et publication (affichage) ou notification du : Le Président,  François TATTI 	
Convocation envoyée le :			
23 septembre 2010			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
23 septembre 2010			

Objet : « Gouvernance du SYVADEC et organisation des commissions ».

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DE LA DELIBERATION

La première commission sur le tri a permis de développer une méthode de travail et un mode de gouvernance efficace.

Le bureau a souhaité développer ce mode de fonctionnement sur différentes thématiques importantes dans le cadre de l'exercice des compétences.

Ainsi, il a été décidé d'organiser les Bureaux et les Commissions d'Appel d'offres tous les mois, les premiers jeudi du mois.

Les Comités se réuniront tous les deux mois, les premiers jeudi du mois.

De plus, deux nouvelles délégations sont créées, une sur le thème du compostage, l'autre sur le thème des recycleries, dont les adjudicataires seront désignés ultérieurement.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

10 membres présents,

A l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la présente délibération»
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Fait à Corte, le 07 octobre 2010

Extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

Sous-Préfecture de CORTE
14 OCT. 2010
ACCUSE DE RÉCEPTION

